

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Mardi 17 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Pluviôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

P R U S S E.

Des frontieres, le 3 février.

Quelques personnes paroissent eroire moins que par le passé à l'établissement prochain de la paix entre la France & la Prusse, sur-tout depuis l'arrivée de lord Spencer, ministre de la Grande-Bretagne. On remarque effectivement que le département de la guerre est singulierement occupé, & que les transports d'équipement & autres objets nécessaires pour les troupes, sont fréquens. Le lieutenant-général Schulenburg doit avoir reçu la commission d'inspecter les magasins de Magdebourg, & d'ordonner l'envoi aux armées du Rhin de tout ce qui s'y trouvera au-dessus du complet. Le régiment des gardes est arrivé de Pologne en cette ville, où l'on dit qu'une grande partie de l'armée prussienne doit revenir encore. On conclut de toutes ces circonstances, que le cabinet de Berlin a maintenant des vues moins pacifiques. Ne seroit-il pas tout aussi raisonnable d'en tirer une induction contraire ? *Si vis pacem, para bellum*, est un axiome bien connu en politique. Ce qu'il y a encore de certain, c'est qu'il se tient fréquemment des conférences en présence du roi, auxquelles assiste régulièrement le prince Henri. Ceux qui sont portés à croire à la guerre, veulent aussi argumenter de ces faits. Ils pensent que le compagnon d'armes de Frédéric II ne peut être consulté que sur des projets de campagne; mais il faut se rappeler que la guerre contre la France n'a jamais été de son goût. Lorsqu'elle fut déclarée, & quand Frédéric-Guillaume y paroisoit si porté, il étoit éloigné des affaires. Son admission au conseil, dans le moment actuel, peut annoncer au contraire que le système du dernier roi prend le dessus. Or, Frédéric II ne s'est éloigné de la France que malgré lui, & forcé, par l'inertie & la

maladresse de son ancien gouvernement qui s'asservit entièrement à la maison d'Autriche, l'ennemie naturelle de la France.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 26 janvier.

Par les détails que l'on reçoit successivement au sujet de la conspiration de Bude & de Pest, qui, heureusement découverte par la révélation d'un des conjurés, a déjà tant produit d'arrestations & en produira sans doute encore, il paroît que c'étoit réellement une trame des plus sérieuses, dont les effets intentionnels tendoient immédiatement à tout mettre en combustion dans le royaume d'Hongrie, &, par conséquent, à y faire un mal incalculable.

L'on assure que le nombre des conspirateurs étoit déjà de neuf cents, & se trouvoit composé d'individus de tous les états; la liste en a été remise par celui que des remords de conscience ont porté à tout révéler: c'est d'après cette liste que le gouvernement a procédé aux arrestations, dont il s'est occupé avec une célérité qui lui a répondu du succès.

Le feld-maréchal-lieutenant comte Kavanagh, qui remplit *ad interim* les fonctions de commandant-général, a employé à-la-fois près de quarante officiers à l'exécution du plan qu'il s'est tracé pour s'assurer des personnes dénoncées.

Parmi celles dont on s'est d'abord saisi, il y a des ecclésiastiques & des laïcs, des nobles & des roturiers, des fonctionnaires publics & de simples particuliers, des savans de profession & des non-lettrés, des noms très-connus & d'autres qui le sont peu; on y voit jusqu'à des femmes.

Comme notre gouvernement avoit ordonné aux propriétaires des maisons, tant à Bude qu'à Pest, de tenir en réserve de bonnes provisions d'eau, afin de pouvoir, en cas d'incendie, porter par-tout des secours prompts & efficaces, on en infere, que le projet des conspirateurs étoit de se servir du feu comme d'un moyen de réussite.

Au reste, on est tenté de croire qu'il y avoit deux complots au lieu d'un : le premier avoit pour objet d'assassiner l'archiduc palatin, d'ôter la liberté au grand juge, comte Zichy, & au commandant-général, comte de Barco, & de convoquer une diète pour l'établissement d'une constitution nouvelle. Le second se proposoit de tirer des prisons tous les détenus à qui l'on a fait le procès, & qui sont condamnés à la peine de mort, comme Hebenstreit, leur complice, l'a été à Vienne.

Il est bon de remarquer que le prélat de Martinovich, qui, par ses connoissances chimiques, étoit devenu cher à feu l'empereur Léopold, avoit composé un catéchisme républicain, & que des environs de Temeswar, on a amené à Bude la comtesse Markovich chargée de chaînes, pour avoir répandu 500 exemplaires d'un catéchisme révolutionnaire, traduit du français en plusieurs langues différentes.

La cour de Portugal a été neuf ans sans tenir de ministre auprès de la nôtre ; elle va remplir de nouveau ce poste, auquel elle a nommé le comte de Lima.

Le conseiller antique de Mayer vient d'être chargé de se rendre incessamment à Inspruck, à l'effet d'y préparer tout ce que peut exiger la réception de l'électeur palatin & de sa future épouse, la princesse de Milan. Il y portera les beaux présens que l'empereur & l'impératrice ont destinés au sérénissime couple, qui, avec la cour de Milan, séjournera trois jours dans la capitale du Tyrol. C'est là que doit se célébrer le mariage, & la célébration aura lieu le 15 du mois prochain.

On dit, en ce moment, que l'empereur s'y rendra lui-même & qu'il partira le 12.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 8 février.

Les sentences portées après la révolution prussienne de 1787, contre les patriotes les plus courageux, viennent d'être annullées par les corps législatifs de Hollande ; & les honorables victimes de cette révolution, qui ont trouvé un asyle généreux au milieu de la nation française, sont rappelées par une proclamation solennelle au sein de leur patrie.

Les habitans de la Haye, connus assez généralement par leur attachement au ci-devant stathouder, paroissent sincèrement revenus de leurs sentimens.

Ils se sont assemblés d'une manière légale & paisible ; ils ont déclaré tous leurs anciens magistrats déçus, à l'exception d'un seul, van der Goës, qui s'étoit toujours montré l'ami des patriotes. Une nouvelle municipalité a été organisée, ainsi que la chambre judiciaire, composées l'une & l'autre d'excellens citoyens & de jurisconsultes les plus célèbres du barreau de la Haye.

Après cet acte de sa souveraineté, le peuple s'est porté en foule dans tous les endroits où se trouvoient les armoires de la maison stathoudérienne ; il les a brisées aux

acclamations universelles, & le bois en a été distribué aux pauvres.

Nous allons faire connoître successivement les piéces importantes & très-énergiques, qui nous sont parvenues, & qui prouveront aux yeux de tout homme juste, que le vœu de l'universalité des citoyens de la république batave est très-prononcé en faveur de la liberté & de l'égalité politique ; & il n'y a que les émissaires anglais & prussiens, & les écrivains à leur solde, qui puissent faire croire que *le peuple des sept Provinces-Unies est divisé en deux factions.*

En attendant, nous croyons, pour mettre nos lecteurs à-même de juger avec connoissance de cause, devoir faire précéder ces détails de la relation exacte de l'insurrection préparée & réalisée en Hollande à l'approche des Français ; relation qu'on peut regarder comme officielle, & qui sert de suite & de preuve à l'*Exposé historique de la conduite de la nation batave pendant la guerre actuelle.*

« Le comité révolutionnaire des Bataves, résidant à Bois-le-Duc, entretenoit une correspondance très-assidue avec les comités secrets d'insurrection qui existoient depuis plusieurs mois à Amsterdam & dans les villes principales de la Hollande.

Il informoit ses freres chaque jour des progrès & des projets des Français, & insista sur la nécessité d'une insurrection spontanée dans le pays.

Le général Daendels leur écrivit également pour leur annoncer l'arrivée prochaine de leurs freres.

Ces instances pressantes déterminèrent une assemblée générale des commissaires de tous les comités de Hollande à Rotterdam. Ce fut là qu'on fixa l'époque & la manière de commencer la révolution. La position étoit terrible ; toutes les villes regorgeoient de troupes du stathouder, notamment de celles qu'on avoit renvoyées de Bois-le-Duc, Venlo, Maëstricht & d'Heusden, qui, quoique ne pouvant servir contre les Français, rendoient les services les plus importants au despotisme, en comprimant l'énergie révolutionnaire & en empêchant tout rassemblement de patriotes dans ces villes.

Ces obstacles insurmontables rendoient l'insurrection générale impossible ; il fut donc décidé qu'à l'approche des Français des rivières ou de la ville de Gorcum, les citoyens de Dordrecht donneroient le signal de l'insurrection, en désarmant la garnison & en chassant leurs magistrats ; qu'ils en donneroient, à l'instant, avis aux Français ; qu'ensuite les villes de Rotterdam, de Schiedam & autres se débarrasseroient de leurs oppresseurs, & prouveroient ainsi aux Français qu'on avoit prévenu leur attente. Mais au cas que la garnison de Dordrecht fut renforcée par d'autres postes qui viendroient se replier sur cette ville, comme il y avoit lieu de le craindre, alors deux commissaires du comité central devoient se rendre sans délai à l'approche des Français de Gorcum, auprès du général qui commanderoit cette division, pour lui faire part des bonnes dispositions & des desseins de patriotes, dès que les Français s'approcheroient de Dordrecht, afin de pouvoir les secourir en cas de malheur ou d'une résistance trop majeure de la part des troupes stathoudériennes.

Ces commissaires devoient lui annoncer qu'on auroit soin de pourvoir les troupes sous ses ordres de tout ce qui pourroit leur être nécessaires. A cet effet des mesures furent prises, & on fit acheter immédiatement une quantité considérable de viande, de grains & d'avoine.

Ces mêmes commissaires étoient chargés de soigner les intérêts des autres villes, comme ceux de la ville de Dordrecht, & de donner aux Français, de leur part, les mêmes assurances. Il fut convenu en outre que pendant cet intervalle, les comités respectifs prépareroient toutes les mesures nécessaires pour le renouvellement des régencees.

(La suite à demain.)

F R A N C E.

De Paris, le 29 pluviôse.

Suivant une lettre particulière, écrite de Nantes, le 22 de ce mois, on y regarde la pacification avec la Vendée comme à peu près conclue. Il a dû y avoir, le 24, une conférence entre les chefs des insurgés & les représentans du peuple, dans une maison de campagne à une lieue de Nantes, sur la route de Clisson.

A mesure que les idées exagérées se réduisent à leur véritable mesure par la raison & par l'expérience, les bons esprits se livrent avec confiance à la recherche des remèdes applicables aux maux dont la tyrannie la plus absurde & la plus inepte nous a rendus les victimes. Dans l'invasion de la Hollande, qui vient d'avoir lieu, le premier soin de la nouvelle administration a été de déclarer que les impôts ci-devant perçus continueroient à l'être comme par le passé. Ce n'est pas le hasard qui a dicté cette mesure, c'est la prévoyance qui a calculé le danger de priver tout-à-coup un état des ressources dont ses finances ont toujours besoin; ressources qui ne se remplacent pas, comme on voit, avec facilité.

On sait qu'en France le montant des impositions mises sur les consommations allégeoient d'autant le fardeau des contributions foncières qui portent toujours d'une manière pénible sur l'agriculture & l'industrie, ces deux sources abondantes de la richesse & des reproductions nationales. Les esprits enclins aux innovations adopterent à cet égard avec enthousiasme les idées du système économiste, qui prétend que tout venant de la terre, c'est la terre qui doit fournir aux besoins du fisc.

C'est bien elle, en effet, qui, en dernière analyse, fournit à toutes les dépenses de l'état; mais l'époque antérieure ou postérieure à cette fourniture a des effets si contraires, que l'attention du législateur devoit se porter toute entière à la fixer. Tout ce qu'on demande d'avance au cultivateur est naturellement soustrait par lui à ses frais de culture au grand détriment de la reproduction générale. Aussi les gouvernemens les plus éclairés sur l'assiette de l'impôt, ont-ils songé à alléger les campagnes de l'imposition directe, en établissant le principal revenu du fisc sur les consommations, dont les perceptions se font, pour ainsi dire, d'une manière insensible, & presque volontaire; car celui qui paie cette nature d'impôt est le maître de s'y soustraire, en ne consommant pas la denrée sujette à l'impôt.

Quelques erreurs qu'il soit convenable de trouver dans le régime fiscal de l'Angleterre, il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que, sur environ 16 millions sterl. de taxes annuelles qui s'y perçoivent, les taxes territoriales ne s'élevaient pas à plus de 2 millions, & c'est à cette modération qu'on attribue en partie la prospérité agricole des trois royaumes.

La France a eu, sous le règne de Louis XV, un mi-

nistre, homme de bien, & qui a presque vécu ignoré. Ce ministre, fort attaché à l'agriculture, a écrit un bon & court ouvrage, où il traite de la perception de l'impôt sur les productions ou les denrées de l'agriculture: il considère ces denrées dans trois états; naissantes, en conservation, & déperissantes. Naissantes, ajoute-t-il, il ne faut pas y toucher; en conservation, on peut leur imposer un droit léger d'inventaire, ne fût-ce que pour connoître la richesse annuelle de la reproduction; déperissantes, c'est-à-dire, au moment où elles doivent être consommées, c'est alors que le gouvernement a droit d'en exiger le tribut, comme le prix de la protection qu'il a donnée à leur naissance. On n'a peut-être rien dit ou mieux pensé sur cette matière.

Au Réducteur.

Laval, ce 20 pluviôse, l'an 3^e de la république.

C I T O Y E N ,

Je ne saurois te marquer trop tôt le cruel événement arrivé depuis peu de jours, espérant qu'une publicité aussi favorable que la tienne, pourra éviter la réitération d'un pareil malheur.

« Une jeune & intéressante citoyenne s'en revenoit de la ville, entre six & sept heures du soir, n'ayant d'autre but que de se mettre promptement chez elle à l'abri du mauvais tems qu'il faisoit alors. Un citoyen qui l'accompagnoit étant très-sourd, ne répondit point à la sentinelle en approchant d'un corps-de-garde. La jeune personne n'ayant pu s'en faire entendre, il tira son coup de fusil, dont cette infortunée mourut peu d'instans après à quelques pas de sa maison.

Ses parens eurent la douleur de perdre un objet aussi digne de leurs regrets qu'il l'avoit été de leur tendresse.

Un coup aussi funeste fait desirer que nos sages législateurs décrètent la suppression de l'usage barbare de l'ancien régime, qui prescrit aux sentinelles de tirer indistinctement sur les muets, les sourds & les personnes distraites, ou les étrangers qui ignorent être à portée d'un corps-de-garde; enfin sur tous ceux qui ne répondent pas à *qui vive*, quoiqu'ils ne soient pas même coupables de leur silence.

Pour éviter de faire couler le sang innocent, suite de l'ordre qu'a la sentinelle de tirer sur ceux qui ne lui répondent pas, ne pourroit-on point changer cet ordre en celui d'arrêter les personnes? Un coup de fusil chargé à poudre seulement, pourroit avertir le corps-de-garde de venir prêter main-forte pour cette arrestation; & si ces personnes étoient reconnues coupables, on seroit à même de leur faire subir la peine qu'ils auroient encourue, & leur interrogation pourroit donner des éclaircissemens utiles: si au contraire on reconnoissoit l'innocence de ceux qu'on auroit arrêtés, ils n'auroient au moins pas été victimes de leurs infirmités, distractions, ignorance, ou même de ce que la garde n'auroit pas entendu leur réponse.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen BARRAS.

Suite de la séance du 27 pluviôse.

André Dumont prend la parole. Aujourd'hui, dit-il, que les ennemis du dehors sont exterminés, on cherche à ressusciter ceux du dedans. A quoi tendent tous ces vains

efforts ? à empêcher la paix , à ramener le rogne des brigands. Lisez Babeuf, le journal universel, le journal des hommes libres , vous y verrez la contre-révolution toute faite.

Tu ne les vaudras jamais , s'écrie Audoin de sa place & à plusieurs reprises.

Dumont reprend : il dit que le peuple en masse est debout contre les brigands , & que rien ne pourra désormais empêcher le respect des personnes & des propriétés.

— Vifs applaudissemens.

Legendre , de Paris , expose que déjà plusieurs fois à la tribune de la convention , il avoit espéré faire sentir à ceux qui semoient & entretenoient l'esprit de révolte aux jacobins , combien de pareilles tentatives étoient absurdes , mais , dit-il , ce qu'on ne peut plus faire aux jacobins , on le fait ici. Toutes les fois que l'assemblée se livre à d'importans travaux , on cherche à l'en détourner par des querelles de passions. Depuis qu'on s'occupe de quelques grands coupables , leurs lieutenans n'ont cessé de vociférer. Mais le sang ne coulera plus ; nous le jurons par les veuves , par les orphelins dont on a peuplé la France.

— Vifs applaudissemens.

Legendre continue : Vous ne voulez plus laisser égorgé ; donc vous êtes aristocrates : vous poursuivez les égorgeurs ; donc la terreur n'a fait que changer de main ; vous ne voulez pas qu'on domine l'esprit public dans la convention comme aux jacobins , donc vous portez atteinte à la constitution. — Applaudissemens.

Bentabolle : — Est-ce à moi que cela s'adresse : il montre un numéro de Fréron.

Legendre : — Non , tant que vous n'aurez pas prononcé sur les chefs des brigands , vous n'aurez pas de repos ; & quel repos peuvent-ils goûter , peuvent-ils vous laisser ceux que le remord , le sang , les veuves & les orphelins qu'ils ont faits poursuivent nuit & jour. — Vifs applaudissemens.

Bentabolle interrompt encore : Est-ce moi !

Legendre : — Ils se trompent ; le peuple est bien décidé à ne plus se laisser égorgé. — Applaudi.

Bentabolle & Gaston sont à la tribune : le premier montre la brochure qu'il tient à la main.

Legendre : — Ne sont-ils pas ici , ceux qui entretenoient la révolte aux jacobins après le 9 thermidor ; un de mes collègues me demande si je m'adresse à lui ; je m'adresse à ceux qui ne nous pardonneront jamais d'avoir fait fermer les jacobins.

Gaston a parlé après Legendre ; il est convenu que l'assemblée avoit eu raison de faire fermer les jacobins , parce qu'il falloit éviter jusqu'au soupçon d'une autorité luttant contre l'autorité nationale : cependant il a observé que , depuis le 9 thermidor , les jacobins avoient été épurés.

Carrier étoit un des épurateurs , dit une voix.

Gaston finit par inviter la convention à ne s'occuper que des intérêts du peuple ; il assure qu'il est prêt à faire un bouclier de son corps à tous les représentans , même à Fréron. — On applaudit.

Un autre membre demande qu'on supprime toutes les exceptions & délais mis au paiement des rentes ; il observe que tous les créanciers de l'état ont le droit d'être

payés ; que sur-tout il est absurde d'en exiger des certificats de civisme. Que décideroient les tribunaux , dit-il , sur un homme qui diroit à tel de ses créanciers : Je te paierai , parce que je te dois 10 écus ; toi , je ne te paierai pas , parce que je te dois 10 mille livres ?

Cambon & Johannet entrent dans quelques explications , & la proposition est renvoyée au comité des finances.

Séance du 28 pluviôse.

Une lettre d'Avignon dément tout ce que Robespierre , dans son rapport sur l'Être-Suprême , a dit de Viala , à qui il avoit fait décerner les honneurs du Panthéon. Pour avilir ces honneurs , dit la lettre , le tyran les faisoit accorder à des gens qui ne les méritoient pas.

On avoit annoncé qu'il y avoit eu des mouvemens pour les subsistances à Corbeil : Boissy lit une lettre qui annonce que ces bruits sont faux ; il y a eu à la vérité , un nombreux rassemblement au marché ; un inconnu vouloit porter le peuple à un soulèvement ; mais le peuple en masse ne s'est soulevé que contre lui , & a juré qu'il n'apporteroit jamais d'obstacles à l'approvisionnement de Paris. — Vifs applaudissemens.

Une autre lettre des représentans dans les départemens du Midi , porte que la disette dont ces contrées étoient menacées , a disparu depuis la suppression du maximum. Dans quelques endroits , il est resté du bled même après la clôture du marché.

Toutes ces lettres seront insérées au bulletin.

On a lu les dépêches des représentans près des armées qui sont en Hollande. La Zélande a capitulé après une simple sommation ; ce qui complète l'invasion de toutes les Provinces-Unies , puisque l'Over-Issel & Groningue sont en grande partie occupés par nos troupes. Par-tout les créatures du stathouder & de la Prusse sont destinées & remplacées par des patriotes ; ces remplacements se font sans aucun tumulte. Les états-généraux vont aussi être régénérés ; déjà les nouveaux députés de la province de Hollande , la plus considérable de toutes , y sont entrés. Ces états sont présidés par M. Peters Paulus ; ci-devant ministre de la marine , recommandable par ses connoissances & son patriotisme : il avoit perdu sa place lors de l'invasion des Prussiens.

À la suite de ces lettres , souvent applaudies , un secrétaire a donné lecture de la capitulation signée entre les états de Zélande & le général français : cette lecture , & sur-tout quelques articles , ont excité de vifs murmures. L'article , qui a été écouté le plus défavorablement , est celui par lequel ces états demandoient que nos assignats ne seroient pas introduits dans la province de Zélande ; le général a accordé qu'ils n'y auroient pas de cours forcé.

Un grand nombre de membres réclamoient la parole.

Perrin des Vosges , par motion d'ordre , a demandé qu'avant tout les pièces fussent imprimées , & que les députés portassent leurs observations au comité de salut public.

Boissy-d'Anglas , en développant la même proposition , a donné lieu à des murmures. Dans une autre partie de la salle on insistoit fortement pour que la discussion fut fermée ; néanmoins il y a eu quelques débats , après lesquels la proposition de Boissy a été décrétée.